

Bulletin d'inscription formation FCNET

Marketing Virtuel :

Environnements virtuels, opportunités réelles

Date : 19 mai 2011

Lieu : Centre de Conférences Edouard VII
23, square Edouard VII, 75009 Paris

Durée : 8h

Prix : 1000 € HT*

Organisme de formation :

FCnet

40, rue Diderot

94300 Vincennes

N° SIRET : 5123691900016

N° de déclaration d'activité : 11940716394

Gestion logistique, envois de courriers et règlements à :

Dièse

119, rue Diderot

94300 Vincennes

Tel. : 01 41 74 63 21

Fax : 01 43 65 87 06

Email : info@dièse-evenements.fr

Signataire

Société :

Nom du responsable de la formation :

.....

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Fax :

Ligne directe du responsable de stage :

.....

Stagiaire(s)

1

2

3

4

5

Facturation

Adresse de facturation (si différente) :

.....
.....
.....

Prix de la formation : 1000 € HT*

Nombre de participants :

Coût total : € HT*

Coordonnées du service comptable :

.....
.....
.....

* TVA à 19,6 %

Le signataire s'engage à verser la totalité du prix mentionné selon les modalités :

Formation : Règlement intégral par chèque à la commande à l'ordre de **"FCNet"**

Règlement OPCA*/Secteur public (Règlement intégral en fin de prestation joindre attestation de prise en charge avec votre numéro d'adhérent et le numéro de dossier.)

Nom et coordonnées de l'organisme payeur :

.....
.....
.....
.....

Conditions générales contractuelles :

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations mentionnées (voir ci-dessus). L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) d'appréhender le marketing sur les médias sociaux mentionné(s) dans l'objet. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s). Le niveau de connaissance requis pour suivre cette formation est indiqué sur le programme de formation. L'action de formation aura lieu le jour suivant (voir ci-dessus), de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les pauses et le déjeuner sont inclus dans le coût de la formation. A compter de la date de signature du présent contrat, vous avez un délai de 8 jours ouvrables pour vous rétracter. Il faut en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 20 jours ouvrables avant le début de la formation. Si la période de 20 jours ouvrables n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

Dans le cas où l'OPCA ne prend pas en charge la formation et que la case "règlement intégral en fin de prestation" a été cochée ou si aucune case n'a été cochée pour le règlement, le client s'engage à payer la prestation à réception de la facture.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de l'organisme formateur. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, ou de la cessation anticipée du fait de l'organisme de formation, un remboursement sera convenu.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce de CRETEIL sera seul compétent pour régler le litige.

Le signataire

Cachet + signature

À
Le